

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 100

présenté par
M. Larrivé

ARTICLE 14 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Fidèle sur ce point aux annonces de Madame Christiane Taubira, le Garde des Sceaux souhaite supprimer les tribunaux correctionnels pour mineurs.

Rien ne le justifie, si ce n'est un anti-sarkozysme persistant, qui ne saurait tenir lieu de politique pénale.

Le présent amendement propose, au contraire, de maintenir les tribunaux correctionnels pour mineurs.